

GastroSuisse veut torpiller la protection contre le tabagisme passif.

GastroSuisse, la Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers dépose son propre « projet de loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif ». Il soutient un décret qui, au travers d'exceptions, se prive dans une large mesure – voire complètement, dans la restauration – de sa substance et donc de son effet. Les employés du secteur de la restauration, en particulier, mais aussi la population suisse en général, resteraient dans ce cas largement dépourvus de protection contre le tabagisme passif à l'avenir.

La procédure de consultation sur l'initiative parlementaire pour la protection de la population et de l'économie contre le tabagisme passif du conseiller national zurichois PRD Felix Gutzwiller est terminée : l'intervention soigneusement préparée et soutenue sans clivage de partis est, comme prévu, capable de recueillir la majorité des voix. La Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers n'en dépose pas moins son propre « projet de loi ».

Celui-ci soutient une loi qui s'annule elle-même et, dans les faits, pérennise largement des conditions nocives tant pour la santé que pour l'économie : GastroSuisse exige que les établissements de restauration soient autorisés à être dirigés en tant qu'établissements fumeurs et que les employés travaillent également dans des locaux fumeurs. La Fédération exige en outre un délai de transition de deux ans pour les établissements de restauration uniquement.

Cette proposition ne constitue pas une solution au problème urgent que pose le tabagisme passif et n'apporte aucun remède à la menace pesant sur la santé des employés de restauration très enfumés. Le projet néglige également l'hygiène future de l'air dans l'hôtellerie et la restauration. Les exceptions demandées permettraient aux restaurateurs et hôteliers de diriger des établissements de leur branche en dehors du cadre légal. A cela s'ajouteraient des délais de transition longs – également demandés uniquement pour la restauration.

Les spécialistes ne comprennent pas vraiment pourquoi GastroSuisse s'oppose si violemment aux règles des lieux de travail non-fumeurs et donc aussi à une restauration non-fumeurs : des solutions identiques sont acceptées comme étant d'intérêt général dans un nombre croissant de pays.

Avec sa contre-proposition, GastroSuisse tente de retarder et d'empêcher la prise des mesures nécessaires à la protection de la population et de l'économie contre les conséquences du tabagisme passif. Plusieurs centaines de décès par an dus à celui-ci et un demi-milliard de francs de frais ne constituent manifestement pas, aux yeux de la Fédération, une raison suffisante pour prendre des mesures énergiques. Les exigences de la Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers doivent être rejetées.

pro aere fondation suisse pour un air pur et contre le tabagisme
Case postale 2202 8021 Zurich Téléphone 044 215 12 40 www.proaere.ch

Renseignements pour les médias :

- Evelyne C. Bernasconi-Mamie, Dr en droit HSG, LL.M. Téléphone 056 401 58 25 bernasconi@proaere.ch
- Karl Klingler, Dr en médecine Téléphone 044 387 30 00 klingler@proaere.ch

1^{er} mars 2007